



Un plan de paysage, un outil territorial pour une séquence ERc intégrée

Au sein du bassin carrier de Marquise, s'étendant sur près de 2500 hectares et 9 communes, un plan de paysage s'est imposé dès 1994, constituant le premier en son genre.

Une nouvelle version a été produite, avec une projection désormais à 30 ans et un travail basé sur la concertation.

Ce plan de paysage s'appuie sur la création d'un nouveau paysage choisi, intégrant les composantes environnementales des lieux au sein du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Il intègre la charte du Parc 2013 -2025 (orientation 17, mesure 55), les exigences du SCoT paysager de la Terre des 2 Caps et du PLUi de la Terre des 2 Caps.

À consulter en amont : <https://www.parc-opale.fr/patrimoines/paysager/le-plan-de-paysage-du-bassin-carrier-de-marquise>

Un parc naturel régional se crée sur un territoire dont la qualité du patrimoine naturel, culturel et paysager est reconnue au niveau national.

Mais, avant tout, le parc naturel régional naît d'un rêve. Celui d'une « autre vie » qui fait la part belle au respect de l'Homme et de la planète, qui n'oppose pas le développement et la protection du patrimoine, qui recherche l'équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental...

Pour que ce rêve devienne une réalité, il faut une ambition. La charte du Parc, véritable projet du territoire pour les 12 ans à venir, est l'expression de cette ambition partagée par tous les acteurs du territoire.

Leur engagement dans la charte du Parc manifeste la volonté d'agir pour concrétiser ce rêve : une Région, deux Départements. 11 communautés de communes et d'agglomérations. 153 communes entre Boulogne sur mer. Calais et Saint-Omer. 4 chambres consulaires... chacun a contribué à l'élaboration du projet et a manifesté sa volonté de participer à sa mise en œuvre.

La nouvelle charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a été validée par décret du Premier ministre le 14 décembre 2013. Au travers de ses 18 orientations et 57 mesures, elle décrit le projet que tous les partenaires se sont engagés à concrétiser dans les 12 prochaines années.

Le parc naturel régional est un laboratoire d'idées et d'actions au service des habitants. Il ne peut ni obliger ni interdire. Son action passe par la sensibilisation, la persuasion, la concertation avec un maximum de partenaires.

<https://tinyurl.com/ERc-PNR-CMO>

Mardi 26 à 15h

Témoignage

Connaître son territoire

Carrières
Paysages
Biodiversité
Engagements
Partenariat

Intervenant(s) : Jean-Pierre GEIB

Parc naturel régional
des Caps et
Marais d'Opale

